



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 19 septembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des médicaments « périmés » mais encore bons !

L'UFC-Que Choisir dénonce une véritable gabegie environnementale, économique et sanitaire

Alors que le nombre de pénuries et tensions d'approvisionnement de médicaments a explosé au cours des dernières années, l'UFC-Que Choisir dévoile aujourd'hui les résultats d'un test exclusif – dont les résultats complets sont à retrouver dans le numéro d'octobre du magazine *Que Choisir* actuellement en kiosque – montrant que l'écrasante majorité de médicaments à base de paracétamol ou d'ibuprofène testés conservent leur efficacité bien après la date de péremption affichée sur les boîtes. En conséquence, l'UFC-Que Choisir, promotrice d'une consommation responsable, saisit l'ANSM afin qu'elle mette en œuvre l'ensemble des mesures permettant d'éviter ce gaspillage de médicaments.

Des médicaments efficaces jusqu'à 30 ans après leur date de péremption !

Afin d'évaluer la pertinence des dates de péremption apposées sur les boîtes de médicaments par les laboratoires pharmaceutiques, nous avons fait mesurer par un laboratoire spécialisé la quantité de substances actives présentes dans 30 boîtes de comprimés, gélules ou sachets de paracétamol ou d'ibuprofène, qui, d'après les fabricants, sont périmés. Le résultat du test est sans appel : dans 80 % des cas les médicaments contiennent suffisamment de substance active pour être considérés comme efficaces¹ ! En outre, nos résultats suggèrent qu'il n'y a aucune relation entre l'année de péremption des médicaments et la quantité de substance active encore présente. Preuve en est du paracétamol censé être périmé depuis 1992 présente encore... 100 % de substance active !

Jeter des médicaments encore efficaces : des conséquences triplement néfastes

Ces constats sont particulièrement inquiétants puisque jeter des médicaments efficaces alors qu'ils sont prétendument périmés a des impacts majeurs. Économiques tout d'abord, puisque cela engendre un renouvellement plus rapide des médicaments qui a un coût pour le système hospitalier et l'assurance maladie lorsqu'il s'agit de médicaments prescrits, et pour les malades (franchises médicales, achats dans le cadre de l'automédication). Environnementales ensuite, car cela génère un surcroît inutile de « déchets », en partie non traités dans le cadre du processus de collecte des médicaments². Sanitaire enfin, puisque cela est de nature à augmenter artificiellement la demande de médicaments et à participer aux pénuries ou aux tensions d'approvisionnement, comme on en a récemment constaté pour le paracétamol³.

Un cadre réglementaire qui favorise le gâchis de médicaments

Cette situation de gâchis est d'autant plus problématique qu'elle est loin de paraître inéluctable. Au-delà d'une rationalisation de la distribution et de la consommation de médicaments (limiter les prescriptions, favoriser la délivrance à l'unité des médicaments), d'autres mesures pourraient vraisemblablement être prises pour limiter le gaspillage de médicaments si on se fie aux pratiques des acteurs du secteur. D'une part, on ne peut que s'interroger sur le fait que l'ANSM retienne une vision beaucoup plus restrictive que les autorités américaines pour déterminer si un médicament conserve ou non ses vertus thérapeutiques⁴. D'autre part, il est curieux que dans ce cadre général les laboratoires puissent déterminer de manière purement discrétionnaire la date de péremption des médicaments (généralement de 3 ans pour ceux que nous avons testés) : rien ne les oblige à étendre cette date, quand bien même ils sauraient pertinemment garantir l'efficacité des médicaments au-delà ! De quoi se demander si de leur point de vue, les critères économiques prennent le pas sur les critères scientifiques...

¹ En reprenant la norme posée par l'Autorité américaine des médicaments (FDA) selon laquelle ces médicaments sont considérés comme étant efficaces s'ils contiennent une substance active correspondant à au moins 90 % de celle affichée sur la boîte.

² D'après une enquête de Cyclamed, 40 % des Français déclarent ne pas déposer de manière systématique leurs médicaments périmés ou non utilisés chez le pharmacien (<https://www.cyclamed.org/tri-affine-au-domicile-usage-du-medicament-raisonne-ce-que-revele-le-barometre-bva-sur-les-comportements-des-francais-et-les-mnu-12413/>).

³ <https://ansm.sante.fr/actualites/tensions-dapprovisionnement-en-paracetamol-lansm-publie-la-liste-des-medicaments-pediatriques-a-utiliser-selon-le-poids-de-lenfant>

⁴ L'ANSM considère pour sa part un médicament efficace tant que sa substance active correspondant à au moins 95 % de celle affichée sur la boîte. Même en tenant compte de ce critère plus restrictif que celui adopté par la FDA, la majorité des médicaments que nous avons testés conservent leur efficacité.



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 19 septembre 2024

Au vu de ces constats, l'UFC-Que Choisir saisit l'ANSM afin de l'alerter sur les résultats de son enquête et lui demander de faire évoluer en tant que de besoin le cadre réglementaire de telle sorte à éviter un gâchis de médicaments aux conséquences aussi bien économiques, qu'environnementales et sanitaires.